

traiter un grand nombre de ses constituants.

24. Les typographes de Québec donnent une seconde représentation dramatique.

Tous les associés de monsieur A. Bussière montent en masse pour critiquer la pièce et les acteurs. Ces messieurs occupent deux bancs, l'un pour exposer leur tête, et l'autre pour poser leurs pieds. M. Antoine Saint-Jean, fils, placé contre un pilier, se braque à l'œil un énorme lorgnon et fait assaut de plaisanteries. La pitié s'empare des assistants qui veulent lui construire une loge.

25. Les bruits d'une guerre générale se confirment dans la presse européenne.

A Québec, les allopathes et les homéopathes continuent à se massacrer. Pour terrasser leurs adversaires, les premiers lancent des *poudres* et des *prises*; les armes des seconds sont des *globules*. Dans la chaleur du combat, le docteur Painchaud, général allopathe, perd sa ferruque. Monsieur Bender, chef des homéopathes s'empresse de la ramasser. Il dépose au greffe ce trophée médical.

26. Le célèbre violoniste Elliott donne à Québec, un concert vocal et instrumental.

Messieurs Dufresne et Guevremont balancent leur passif et leur actif. Après un calcul qu'envierait Barème, il leur revient une balance de \$36. Le sommeil vient les *soustraire* à leur *addition*, et il s'endorment avec l'intention de faire chanter, le lendemain, un *Te Deum*.

27. On parle en Angleterre d'envoyer de nouveau, à la recherche de Sir John Franklin.

Les ministres envoient le député Turcotte à la recherche du *record perdu*. Ce limier ministériel revient sans l'avoir trouvé.

28. Le procureur-général du Haut-Canada répond à M. Talbot que le gouvernement a l'intention de pouvoir au logement temporaire des lunatiques.

La nouvelle se repand que comme le siège du gouvernement doit être transféré à Québec, la salle où les députés siègent actuellement à Toronto servira d'asile temporaire pour les lunatiques du Haut-Canada. Les gens d'esprit pensent qu'on ne s'apercevra point du changement d'occupants surtout si ces derniers sont placés sur les banquettes ministérielles.

MINUTES ET DELIBERATIONS

DU

COMITE PERMANENT

DES

COMPTES PUBLICS.

(Suite.)

13 juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS—Alexander T. Galt, écuier, au fauteuil, Messieurs M. J. Came-

ron, Ferres, Howland, Dubord, White, Somerville, Hogan et Foley.

Monsieur Begly est appelé et son interrogatoire est continué.

Monsieur Galt entre et prend le fauteuil. (Par monsieur Dubord.)

Question—Le département examine-t-il tous les comptes avant qu'ils soient envoyés, et ne sont-ils pas signés par vous avant d'être payés?—Les instructions des commissaires sont qu'ils doivent être examinés par le teneur de livres, dont le devoir est de le faire; je ne signe aucun compte qui est payé dans le bureau; je certifie les comptes de dépenses contingentes qui sont payés au secrétariat provincial.

Question—Qui signe ou certifie les comptes de monsieur Baby avant qu'ils ne soient payés?—Il ne sont signés par personne dans le bureau; ils sont payés sur un certificat de l'ingénieur ou du surintendant, qui est un officier du dehors.

Question—Voulez-vous dire que ces comptes de monsieur Baby étaient payés sur la signature de monsieur Gauvreau seulement, sans être examinés ni autrement certifiés?—J'ai déjà dit qu'il est du devoir du teneur de livres d'examiner tous les comptes; il n'y a pas d'autre certificat sur les comptes.

Question—Après que ces comptes ont été examinés par le teneur de livres, comment le paiement en est-il fait à monsieur Baby?—Par un certificat pour un warrant, conformément à l'acte 9 Vic. chap. 37, signé par l'un des commissaires, qui est d'abord initié par moi, sur le rapport du teneur de livres que le compte est exact, et c'est lui qui fait le certificat.

Question—Le teneur de livres vous certifie-t-il le compte verbalement ou par écrit?—Il écrit le certificat pour un warrant, lequel certificat doit être signé par l'un des commissaires, comme je l'ai déjà dit. Je considère que le fait qu'il écrit ce certificat est une preuve suffisante de son exactitude pour permettre d'y apposer mes initiales, et qu'il a préalablement examiné le compte.

Question—Regardez aux comptes qui vous sont montrés, et dites s'ils ont été examinés par le teneur de livres, et comment?—Je ne puis dire s'ils ont été examinés ou non. Je ne suis pas présent lorsque le teneur de livres examine les comptes. (Par le Président.)

Question—Voulez-vous avoir la complaisance de fournir au comité toute la correspondance échangée entre vous et monsieur Gauvreau à propos des comptes qui ont été égarés?—Les originaux de deux des pièces justificatives pour les phares de Forteau et du Cap-Rosier, qui ont été égarés, avaient été reçus dans le bureau le 9 octobre 1857, dans une lettre de monsieur Gauvreau en date du 6 du même mois, dont l'original est maintenant produit; elle est endossée par monsieur Shanly, et enregistrée dans le registre par monsieur Guy, alors clerk d'enregistrement, sous le numéro 34,815, dont je

dépose maintenant une copie certifiée, elle est comme suit: Le 16 novembre 1857, il fut envoyé à monsieur Gauvreau une dépêche télégraphique, sous le numéro 595 comme suit:

P. Gauvreau, Québec.—On a immédiatement besoin des estimations finales des phares. Répondez.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Québec, 16 novembre 1857.

Thomas A. Begly.—Vous avez déjà dans le département les estimations finales pour Cap-Rosier et Forteau. Le steamer *Napoléon* est arrivé ce matin, et nous préparons celles de Belle-Isle et d'Anticosti.

(Signé,) P. GAUVREAU,

Un autre télégramme à monsieur Gauvreau, daté du 21 novembre 1857, est comme suit:

P. Gauvreau, Québec.—Quel est le montant final pour Belle-Isle et Anticosti? Répondez.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Québec, 24 novembre 1857.

T. A. Begly.—Le montant final pour Belle-Isle est de dix-neuf mille sept cent trente-quatre louis; Anticosti, seize mille cinq cent quarante-six louis. Les estimations seront envoyées par la malle de demain.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Un autre télégramme à monsieur Gauvreau fut envoyé le 27 novembre 1857, comme suit:

P. Gauvreau, Québec.—Il faut que vous partiez de Québec demain matin, samedi, afin d'être ici lundi. Le commissaire en chef attend. Apportez tous les papiers qui ont rapport aux phares, à l'hôpital de marine, à la douane, et à la Grosse-Isle.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

TRAVAUX PUBLICS.

Toronto, 15 juin 1858.

Monsieur,—Partis des détails des estimations pour les phares en bas de Québec, qui ont été fournis par vous, et qui avaient été envoyés par le bureau à celui de l'honorable conseil exécutif ont été égarés. Comme la chambre en a besoin maintenant, je suis chargé de vous prier de vouloir bien les remplacer sous le plus court délai possible. Les détails dont on a besoin sont énumérés sur le mémoire ci-joint,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

P. Gauvreau, écuier, Québec.

Certifié vraie copie,

Thomas A. Begly,

Secrétaire des travaux publics.